

# Le Journal des Briçois

Magazine d'informations de la commune de Saint-Brice-en-Coglès

## L'image du trimestre :

### Éditorial



Dans votre nouveau Journal des Briçois vous pourrez prendre connaissance du Budget 2014, voté avec prudence par notre nouvelle municipalité. En effet, celui-ci vise à conserver la qualité des services aux habitants de notre commune, et donc à travailler en complémentarité avec Coglais Communauté pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat. D'autre part, nous travaillerons cette année à définir un plan prévisionnel d'investissements possibles selon nos marges de manœuvres.

Vous trouverez également dans le dossier une présentation détaillée de notre engagement concernant les rythmes scolaires. Nous avons choisi d'appliquer cette réforme dans une démarche intercommunale, ce qui est rare.

Notre sujet « actualité » se porte sur la journée du samedi 21 juin durant laquelle nous avons conforté notre engagement relatif au « label Village en Poésie » sur quatre lieux (école Jacques Prévert maternelle, mur à poèmes avec le collège Angèle Vannier, liaison Saint-Brice Saint-Etienne et Parc floral au Châtellier). Comme chaque année, cet événement fut très valorisant pour notre commune et a permis un élargissement vers Saint-Etienne et même au Châtellier après Montours. Le vœu de Serge Bouvier se concrétise un peu plus à chaque édition : celui de « Coglais en Poésie ».

Profitez de ces quelques lignes pour rappeler également notre soutien, avec Coglais Communauté et le Conseil Général, à la mise en place d'une « Coopérative Jeunesse de Services » pour les mois de juillet et août. Comme nous l'exposons dans le dernier numéro du Journal des Briçois, c'est important de proposer aux jeunes des démarches d'engagement, de préparation à la responsabilité y compris envers les entreprises et l'emploi.

Puisque les beaux jours sont arrivés, je vous souhaite un été joyeux, reposant et qui privilégie les rencontres familiales et amicales. Peut-être aussi l'occasion de changer d'air ou de s'ouvrir à d'autres horizons !

Bel été à vous

Louis DUBREIL, Maire.

### Sommaire

|                            |   |
|----------------------------|---|
| L'image du trimestre ..... | 1 |
| L'actualité .....          | 1 |
| Le dossier .....           | 2 |
| Le budget.....             | 3 |
| L'agenda.....              | 4 |
| Les Briçois.....           | 4 |
| Les brèves.....            | 4 |



#### Bienvenue au Sentier Littéraire Charles Juliet !

Charles Juliet, accompagné de son épouse, le 21 juin dernier lors de l'inauguration de notre nouvelle liaison dénommée « Sentier littéraire Charles Juliet ». L'évènement organisé dans le cadre du label « Village en poésie », de l'opération « Une rue un poète » et du « Printemps national des poètes » était l'occasion rêvée pour honorer cet écrivain, poète, et dramaturge de renommée internationale.

## L'actualité

### Le chemin poétique du Coglais

Cette nouvelle édition du Printemps des poètes a frappé fort, avec bien sûr l'inauguration du Sentier littéraire mais aussi la concrétisation de beaux projets par nos jeunes briçois. Grâce à l'inspiration et l'investissement de chacun, toutes nos générations s'imprègnent de poésie et c'est une véritable identité qui se construit !

### Une jolie manière de relier deux communes

L'idée de relier Saint-Brice à Saint-Etienne a mûri au fil de longues réflexions et ce projet commun s'est enfin concrétisé pour laisser place aux promeneurs. Le Sentier littéraire Charles Juliet devient alors plus qu'une simple liaison puisqu'il propose aux piétons et cyclistes un itinéraire agréable, se prêtant à la détente comme au sport, mais aussi à la culture et à l'inspiration. En effet, le long de votre promenade vous « rencontrerez » des poèmes de Charles Juliet. D'une grande qualité paysagère, le sentier alterne ombre et lumière, tout en offrant un linéaire bien sécurisé pour se déplacer « sans moteur ». Une très belle réalisation qui voit ainsi l'entrée de Saint-Brice revalorisée et qui démontre également le mérite de nos labels Village étape et Village en poésie !



### Le 21 juin, c'était aussi...

La présentation au parc de la Brionnière du « Mur à poèmes » réalisé par les élèves de l'atelier de pratique artistique du collège Angèle Vannier ! Cette action pédagogique a été menée en collaboration avec Dominique Sampiero dans le cadre de sa résidence d'écrivain dans le Coglais.



A droite, Virginie Laillé (professeur d'Arts Plastiques) et Dominique Sampiero (poète à l'origine des tessons de poèmes ayant inspiré les élèves). A gauche, Philippe Dansette et Catherine Dhellin, artistes céramistes.



À l'école maternelle Jacques Prévert, exposition du travail autour du conte « Malo-Maloup » qui a donné lieu à la publication d'un recueil et d'un enregistrement. Co-écrit et illustré par les élèves et Dominique Sampiero, ce projet s'est déroulé sous l'égide du pôle artistique et culturel du collège Angèle Vannier.

### Le point sur...

#### La Coopérative Jeunesse de Services

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la Coopérative Jeunesse de Services est entrée en action ! Ces 14 entrepreneurs en herbe proposeront tout l'été aux entreprises, particuliers et collectivités locales de réaliser petits travaux de jardinage, nettoyage, livraison, baby-sitting, archivage simple, tri ou mise en rayon. Encadrés par Tiphaine de Bettignies et Marine Le Cars, ils appréhenderont le monde de l'entreprise et du travail. De la construction de leur offre à la communication en passant par la gestion des plannings et l'édition de factures, ces ados ont décroché bien plus qu'un job d'été ! C'est une initiative soutenue par Saint-Brice, Coglais Communauté, le Conseil Général et la Région Bretagne, et portée par ÉcoSolidaireS (pôle de développement de l'économie sociale et solidaire du Pays de Fougères), Élan créateur (coopérative d'activités et d'emplois), la Pachamama (ferme écocitoyenne) et le MRJC (Mouvement rural de jeunesse chrétienne).



Contact : [cjsducoglais2014@gmail.com](mailto:cjsducoglais2014@gmail.com)

### Vous vendez ? Faites contrôler votre assainissement !

Si votre habitation n'est pas reliée au « tout à l'égout », c'est qu'elle est équipée d'un dispositif d'assainissement individuel. Avant de la mettre en vente, vous devez donc réaliser un contrôle d'assainissement afin d'assurer sa conformité au futur acquéreur. Pour vous conseiller, faites appel au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Celui-ci accompagne les particuliers dans leur installation, et se charge aussi des contrôles de fonctionnement « avant-vente ».

Plus d'infos : Fleur Gibout ou Nathalie Quémerais au 02 99 18 40 57 ou sur [www.coglais.com](http://www.coglais.com)

### Profitez de tous les conseils sur l'économie d'énergie

Dans l'idée d'encourager au maximum les citoyens vers les énergies renouvelables, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et le Conseil Régional de Bretagne mettent en place des Espaces Info Énergie. Ceux-ci sont là pour vous conseiller et vous guider avec objectivité sur tout ce qui concerne la construction ou rénovation de votre habitat responsable. Isolation thermique, systèmes de chauffage, réglementation, labels de performance, aides financières existantes, budget... Autant de sujets sur lesquels l'Espace Info Énergie vous éclairera jusqu'à concrétiser votre projet. Vous pouvez contacter un conseiller :

- par téléphone du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 au 0 805 203 205 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- en prenant rendez-vous les semaines paires dans les locaux du Pays de Fougères (36 rue de Nantes à Fougères) et les semaines impaires dans les locaux de la maison du logement (47 rue Notre Dame à Vitré).

**La réforme des rythmes scolaires fait sa rentrée à Saint-Brice en commençant par l'école Jacques Prévert dès septembre prochain. Suite à une décision bien mesurée, l'école privée Anne Boivent travaille sur son application pour la rentrée 2015. Horaires, activités, bien-être des élèves et engagement des élus... Faisons le point sur une mesure qui nous oblige à tout réorganiser.**

#### Le mot d'ordre de l'Éducation Nationale

Cette réforme tend à adapter l'école au rythme biologique de l'enfant. Elle favorise l'apprentissage par l'allègement des journées et la programmation des temps de classe à des moments propices à la concentration. D'autre part, il s'agit de proposer aux élèves des Temps d'Activités Périodiques (TAP) permettant de développer leur curiosité et renforcer leur plaisir d'être à l'école.

#### La solution de nos élus

Une telle réforme ne peut se faire sans une réorganisation profonde des horaires, du fonctionnement de l'école et des habitudes des familles. Il s'agit de ne pas se tromper, d'appliquer cette réforme obligatoire tout en préservant le bien-être des enfants et des familles. Une chargée de mission, recrutée spécialement, a travaillé pendant un an à l'élaboration du Projet Éducatif Territorial. « Nous avons décidé d'étudier cette problématique au niveau territorial en créant une synergie entre la communauté de communes et les communes », explique Bernard Serrand. L'organisation et la coordination des TAP ont été confiés à Coglais Communauté. « Au lieu de s'organiser chacun dans son coin, on opte pour la mise en commun » ajoute-t-il. Afin de garantir des activités de qualité, là où certains craignent une perte de temps, la gestion des TAP sera confiée à la SPL Services Familles Marches de

Bretagne.

#### Temps d'Activités Périodiques : l'inscription

Pour que votre enfant participe aux ateliers proposés, n'oubliez pas de l'inscrire. Il sera alors engagé pour toute la durée du cycle. Afin de faciliter la mise en place des TAP dès la rentrée, une fiche d'inscription vous a été remise. Si vous ne l'avez pas rendue, merci de l'adresser directement à la SPL Services Familles Marches de Bretagne / Coglais Communauté - 45, rue Charles de Gaulle - 35 460 Saint-Etienne en Coglès. Une participation de 15 € par enfant est demandée pour l'achat de matériel pédagogique nécessaire aux différents ateliers. Celle-ci doit accompagner la fiche d'inscription. Les enfants ne participant pas aux TAP, facultatifs, pourront être récupérés à la fin du temps scolaire.

Voici les nouveaux horaires, appliqués dès le 2 septembre 2014 au sein du Groupe Scolaire Jacques Prévert :

| Maternelle                        | Lundi         | Mardi         | Mercredi      | Jeudi         | Vendredi      |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Périscolaire (Garderie)           | 7:00 à 8:35   |               |               |               |               |
| Classe                            | 8:45 à 12:15  |               |               |               |               |
| Pause méridienne / Garderie       | 12:15 à 13:45 |               | 12:15 à 12:30 |               | 12:15 à 13:45 |
| TAP                               | 14:00 à 14:45 | 13:45 à 14:30 |               | 14:00 à 14:45 | 13:45 à 14:30 |
| Classe                            | 14:45 à 16:15 | 14:30 à 16:15 |               | 14:45 à 16:15 | 14:30 à 16:15 |
| Périscolaire (Garderie)           | 16:15 à 19:00 |               |               | 16:15 à 19:00 |               |
| Elémentaire                       | Lundi         | Mardi         | Mercredi      | Jeudi         | Vendredi      |
| Périscolaire (Garderie)           | 7:00 à 8:35   |               |               |               |               |
| Classe                            | 8:45 à 12:15  |               |               |               |               |
| Pause méridienne / Garderie       | 12:15 à 13:45 |               | 12:15 à 12:30 |               | 12:15 à 13:45 |
| Classe                            | 13:45 à 15:45 | 13:45 à 15:00 |               | 13:45 à 15:45 | 13:45 à 15:00 |
| TAP                               |               | 15:00 à 16:30 |               |               | 15:00 à 16:30 |
| Périscolaire (Garderie)           | 15:45 à 16:30 |               |               | 15:45 à 16:30 |               |
| Périscolaire (Etudes surveillées) | 17:00 à 18:00 |               |               | 17:00 à 18:00 |               |
| Périscolaire (Garderie)           | 18:00 à 19:00 |               |               | 18:00 à 19:00 |               |

## L'association du Coglais disparaît

**Le 2 juin dernier, le Tribunal de Grande Instance a prononcé la liquidation de l'association du Coglais. Une terrible nouvelle pour tout le Coglais, une véritable catastrophe pour les salariés et leur emploi mais aussi pour les nombreux usagers. Retour sur ce triste événement, ses conséquences et les solutions envisagées pour l'avenir.**

#### L'association du Coglais, c'était...

- 19 salariés encore présents au 2 juin, des dizaines de bénévoles et des centaines d'adhérents
- le chantier d'insertion Solid'R qui s'est arrêté fin décembre 2013
- le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) repris par le Centre hospitalier des Marches de Bretagne début juin
- les services enfance et jeunesse (halte-garderie, espace jeux, ludothèque, accueil loisirs pour les 3 à 11 ans et accueil jeunes pour les 12 à 17 ans)
- le point accueil emploi

#### D'importants services à remplacer

Créée en 1967 à l'initiative des habitants, l'Association du Coglais œuvrait pour le développement économique, social et culturel du canton. C'est pleins d'idées et de volonté que les membres de l'association travaillaient pas à pas à la création de nouveaux services lorsqu'ils se rendaient compte d'un manque sur le territoire. Ils ont commencé par la mise en place du car scolaire cantonal, puis celle du centre aéré, de la commission du troisième âge et l'organisation de nombreux rendez-vous culturels. La structure avait grandi petit à petit jusqu'à gérer la majeure partie des services à la population

du Coglais, en conservant toujours ses valeurs de respect et solidarité. C'est donc un grand vide qui sera à combler.

#### Quelles solutions à l'avenir ?

Évidemment, les activités créées et gérées toutes ces années par l'Association du Coglais sont nécessaires au sein de la vie communautaire. Les élus de Coglais Communauté doivent mener une réflexion aujourd'hui pour solutionner le manque que provoque la disparition de ces services. Dans cette situation, il est important de compter sur les compétences toujours présentes sur notre territoire pour que la relève puisse être assurée. La création en janvier 2014 de la SPL Services Familles Marches de Bretagne est déjà une première réponse. Concernant l'accueil de loisirs, Coglais Communauté intégrera le service dans les accueils de loisirs communautaires, sur les 3 sites de Montours, Saint-Hilaire des Landes et Saint-Germain en Coglès. Ils seront gérés par la SPL Services Familles Marches de Bretagne.

Les services de halte-garderie, espace-jeux, ludothèque d'une part et l'accueil jeunes d'autre part seront repris dans les meilleurs délais possibles après la rentrée. Ces services étaient d'ailleurs habituellement fermés l'été, hormis l'accueil jeunes pour les 12 à 17 ans qui manquera pour animer les vacances de nos ados.

## Zoom sur ...



#### Les agents techniques de la commune

Ils agissent au quotidien pour le bien-être de Saint-Brice et nous ne les remercions pas assez. Les agents municipaux font un travail remarquable, indispensable à la bonne marche de notre commune. Des fleurs à la peinture, les 9 personnes et leur apprenti qui composent les services techniques municipaux s'occupent de tout. C'est Roger Simon qui dirige l'équipe. Jean-Yves Rochelle et Laurent Godefroy travaillent beaucoup au fleurissement de notre bourg, pendant que Loïc Bernard, Guillaume Tréhu et Kevin Denis s'occupent du balayage et des espaces verts : sacré boulot puisqu'il y en a environ 12 hectares ! Si il y a besoin du tracteur, c'est Albert Gilaut l'homme de la situation. Jean-Claude Janvier veille plutôt à la

sécurité et accessibilité de nos bâtiments publics (tous aujourd'hui, en avis favorable auprès de la commission sécurité) et fait également le lien entre l'école et la mairie. C'est Didier Brionne qui assure le service d'ordre lors des manifestations, la gestion du cimetière, ainsi que l'état des lieux des salles communales, par exemple. Enfin, Corentin Loisan, l'apprenti du groupe, saute de service en service pour être présent là où on a besoin de lui. Heureusement, rien n'est figé et chacun sait s'adapter aux tâches des autres en cas de besoin. D'ailleurs, la plupart d'entre eux sont pompiers volontaires alors ils sont plus qu'habités à l'urgence et à l'aide à la collectivité. En plus de leurs tâches quotidiennes, ils sont toujours présents pour boucher un trou sur une route, réparer un robinet, passer un coup de peinture, mais aussi pour aider les associations à préparer les manifestations qui animent notre commune.

## Le budget 2014

Cette année, la municipalité décide de préserver et de continuer à améliorer les services aux habitants, sans prendre de risques financiers. En effet, un travail en complémentarité avec Coglais communauté permettra de contrebalancer la baisse des aides publiques. Le budget global représente 4 923 981 € et se répartit de la manière suivante :

- 2 401 952 € en section de fonctionnement
- 2 522 029 € en section d'investissement

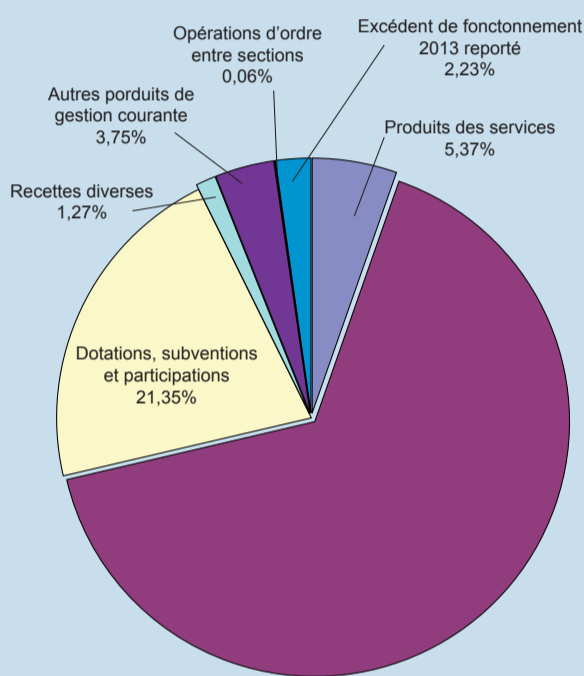
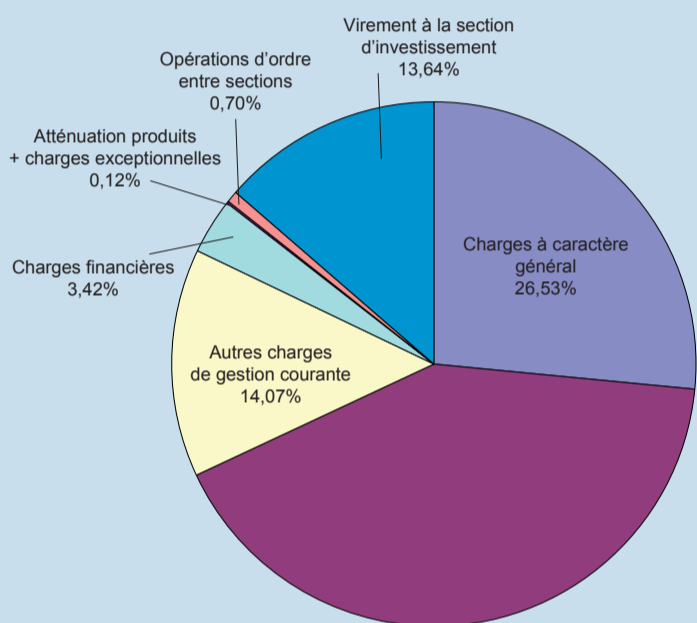
### LA SECTION FONCTIONNEMENT

#### Côté dépenses :

- Les charges générales et autres charges de gestion courante correspondent aux dépenses pour faire fonctionner la structure : eau, électricité, fournitures diverses, entretien des bâtiments, subventions, etc.
- Les charges de personnel : salaires et charges.
- Les charges financières : elles sont diverses et comprennent les intérêts de la dette.
- Les charges exceptionnelles sont les dépenses imprévues.

#### Côté recettes :

- Les impôts et autres taxes.
- Les dotations de l'État, du Conseil Général, etc.
- Le produit des services (cantine, garderie, etc.).
- Le report de l'épargne réalisée en fonctionnement...



### LA SECTION INVESTISSEMENT

#### LES ACQUISITIONS

- Acquisition foncière : 197 000 €
- Tracteur Mc Cormick, remorque et chargeur : 79 850 €
- Rouleau vibrant pour voirie (matériel d'occasion) : 16 000 €
- Autres achats de matériaux : 14 000 €

#### LES TRAVAUX EN COURS OU ACHEVÉS

Il s'agit de la rénovation de la cour du Groupe Scolaire Jacques Prévert et de la rue des Meuniers.

- Extension et rénovation de l'éclairage public : 282 400 €



- Réfection des trottoirs rue de la Libération : 50 000 €
- Aménagement du SAS de la salle des fêtes : 30 000 €
- Accès de la salle des sports : 20 000 €

Les travaux portent sur la réfection des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.



- Liaison piétons-vélos Saint-Etienne Saint-Brice (solde) : 61 400 €
- Effacement des réseaux rue Chateaubriand et rue d'Antrain : 279 860 €
- Terrain multisports : 72 619 €

#### LES TRAVAUX À VENIR

- Le programme pour 2014
- Enrobés : 250 000 €
- Réhabilitation de l'Hôtel de ville : 40 000 €  
Cela concerne la phase d'études et de programmation.
- Restructuration de la cantine du Groupe Scolaire Jacques Prévert : 182 971 €  
Les travaux se dérouleront sur juillet et août 2014.
- Hangar de stockage : 59 631 €  
Un nouveau hangar sera construit aux ateliers municipaux (site de la Maléfandière) afin d'augmenter la surface de stockage de matériel et outillage. La maîtrise d'oeuvre a été confiée au bureau d'études PEAN de Saint-Brice, les travaux seront réalisés au cours du 2ème semestre 2014.
- Liaisons piétons vélos secteur Le pont (jonction la Bouvrais) : 160 593 €
- Aménagement chemins de desserte – secteur de la Richerais : 35 000 €
- Création d'un parking aux abords de la salle de sports Raoul Maigne : 70 200 €  
L'opération votée au budget primitif 2014 est confirmée. La maîtrise d'oeuvre des travaux est confiée à l'agence TECAM de Fougères
- Passage au GAZ naturel de la salle Raoul Maigne : 35 000 €

### Les mêmes taux pour les impôts ! pour les Briçois

Encore une fois, le taux des taxes locales d'imposition est maintenu :

- 14,62 % pour la taxe d'habitation,
- 15,69 % pour le foncier bâti,
- 43,29 % pour le foncier non bâti.

La recette totale est estimée à 1 008 697 euros.

### Les subventions... aux associations

27 297 € : c'est le montant total des subventions attribuées aux associations locales.

- Cette somme est répartie de la manière suivante :
- 13 190 € pour les associations sportives et de loisirs,
  - 7 561 € pour les associations diverses,
  - 546 € pour les autres organismes.

### D'AUTRES ACTUALITÉS !

- Ouverture d'une 7ème classe à l'école élémentaire Jacques Prévert pour la rentrée prochaine.
- Un nouveau projet de lotissement destiné à l'habitation a été décidé par le conseil municipal. Situé sur une réserve foncière communale dans le secteur de la Roguerie et de la Maléfandière, cet espace d'environ 2 hectares portera le nom de Lotissement communal de la Grande Nouaille.

### RESTRUCTURATION DE LA ZONE DE RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT

Les travaux vont se dérouler cet été ; ils comprennent le réaménagement des espaces « réfectoires maternelle-élémentaire » + office, le remplacement des plafonds existants par des plafonds acoustiques avec isolation, le remplacement des luminaires, le revêtement de sol, la mise en place des éléments de self.

Le crédit voté au budget pour cette opération est de 182 971 €. Les subventions attendues sont les suivantes :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (ETAT)..... 36 139,40 €
- Réserve Parlementaire..... 5 000,00 €



Réfectoire actuel de la maternelle

# L'agenda

13 JUILLET

DÉFILÉ, FEU D'ARTIFICE ET BAL POPULAIRE SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE !

18 JUILLET

LES ÉTAPES DE L'ÉTÉ REVIENNENT ! RENDEZ-VOUS À 20H SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE.

AUTRES ÉTAPES :

1<sup>ER</sup> AOÛT - 15 AOÛT - 29 AOÛT  
12 SEPTEMBRE - 19 SEPTEMBRE

22 AOÛT

COLLECTE DE SANG À LA SALLE DES FÊTES.

07 SEPTEMBRE

RANDO MOTO POUR LES ENFANTS AUTISTES, PLACE DU CHAMP DE FOIRE.

13 SEPTEMBRE

FORUM DES ASSOCIATIONS À LA SALLE RAOUL MAIGNE.

21 SEPTEMBRE

VIDE GRENIER. INSCRIVEZ-VOUS DÈS LE 15 JUILLET AU POINT INFO TOURISME OU SUR [WWW.G-A-B.FR](http://WWW.G-A-B.FR)

20 ET 21 SEPTEMBRE

JOURNÉES DU PATRIMOINE DANS LE COGLAIS : UN WEEK-END DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL. CHÂTEAUX, ÉGLISES ET PETIT PATRIMOINE BÂTI OUVRIRONT LEURS PORTES ! RETROUVEZ LE PROGRAMME EN LIGNE DÉBUT SEPTEMBRE SUR [WWW.COGLAIS.COM](http://WWW.COGLAIS.COM).



A l'initiative de l'Aric et de l'association Bretagne-Pologne, une trentaine d'élus polonais sont venus à Saint-Brice le 13 mai pour découvrir nos espaces ruraux. Ils ont visité la production maraîchère de Delphine Morel (Pachamama) et la transformation du grain en pain à la ferme de la famille Lecrivain-Poudoulec à Saint-Germain-en-Cogles afin de partager autour de la production agricole biologique en circuits courts et l'impact de l'agriculture sur l'eau.

## Commemorons le 1<sup>er</sup> Août !

Ce jour-là aura lieu le centième anniversaire de la Mobilisation Générale qui a précédé la Guerre 1914/1918. Le rassemblement commencera à 13h30 pour faire sonner le tocsin à 14h puis se souvenir en présence des anciens combattants, du conseil municipal et d'une délégation d'enfants.

## Les brèves

### Plan canicule : on recense !

L'été est arrivé et nous devons nous préparer aux risques des fortes chaleurs. Les personnes âgées, handicapées et isolées vivant à domicile, sont donc invitées à se signaler en mairie ( au 02 99 98 61 04) de Saint-Brice en Cogles. Ainsi recensées, elles pourront être visitées et épaulées en cas de canicule.

### Permis de conduire : 15 jours chrono pour le retirer

Une fois obtenu votre permis de conduire, vous disposez de 15 jours pour venir le récupérer à la poste. Passé ce délai, le courrier est renvoyé puis détruit. En cas d'absence, pensez donc à prévoir une procuration pour qu'un proche vienne le retirer.

Bon à savoir : si vous êtes sur le point de recevoir votre permis de conduire, suivez sa fabrication et soyez averti par SMS ou e-mail en vous inscrivant sur [permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://permisdeconduire.ants.gouv.fr) !

### Mariage : l'obligation de dépôt du dossier par les futurs époux

est posée par l'article 63 du code civil et rappelée par la circulaire du 22/06/2010. Cela implique, a minima, que les époux effectuent les démarches eux-mêmes. Cette disposition posée par la loi du 27/11/2003 ne permet plus aux parents d'effectuer les démarches pour leurs enfants même si la compétence territoriale de la mairie peut être établie par le domicile des parents. Le texte exige, également, que l'intégralité des pièces du dossier soit déposée en une seule fois. Il n'est donc plus possible de procéder à la publication des bans en l'absence de tous les documents originaux et notamment des actes de naissance et justificatifs d'identité.

## Les Briçois

## Vie des Briçois



La Chorale du Coglais clôturant la commémoration du 8 mai 1945 par l'interprétation de l'Hymne à la joie, chant adopté par l'Europe en symbole de 70 ans de paix.. Anciens combattants, municipalité, pompiers et habitants ont rendu hommage aux morts de la Seconde Guerre mondiale.



### Club de l'Amitié Briçoise : au revoir Président !

Après 20 ans de présidence de l'Amicale des retraités maintenant renommée Club de l'Amitié Briçoise, Alexandre Busnel passe le relais ! C'est une émouvante nouvelle pour le paysage associatif local puisque cet homme plein d'entrain a dirigé de nombreux projets en faveur de nos retraités. En plus du développement de l'association, il a contribué pleinement à

faire de nos aînés des gens très occupés ! Soulignons particulièrement l'impulsion qu'il a su donner au jumelage des retraités avec Karlstadt. Alain Goby, membre du bureau depuis quelques années déjà, a pris la suite de l'association qui compte maintenant 20 ans d'âge et 370 adhérents !



### Des mamans qui méritaient une médaille !

Le 25 mai dernier, Marjorie Menuet, Laetitia Rauscher et Nathalie Le Noury ont été décorées de la Médaille de la Famille pour avoir élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a plus de 16 ans. Bravo à elles et à leurs familles.



Les membres du bureau de l'Amicale des donneurs de sang : de gauche à droite, Jean Lelaidier, Daniel Belloir, Renée Jardin, Joëlle Belloir, Yvonne Guérinel, Jean-Pierre Barbier, André Guérinel, Joseph Deleurme, Jeanine Guérinel, François Jardin, absentes sur la photo Martine Garnier et Patricia Le Corre.

### Longue vie à l'Amicale des donneurs de sang !

L'EFS était sur le point d'arrêter les collectes de sang trop peu fréquentes à Saint-Brice. Sous l'impulsion de la municipalité, un groupe de bénévoles pleins d'énergie a pris en main l'organisation des collectes et la communication. Efficacité prouvée : 100 donneurs au premier rendez-vous organisé par le groupe ! Pour fédérer les donneurs et créer un lien d'amitié, l'Amicale des donneurs de sang a donc été créée le 20 juin dernier. Elle aura une action sur tout le canton de Saint-Brice. Les membres élus du conseil d'administration prépareront les collectes, accueilleront le personnel de l'EFS et les donneurs, se chargeront de rassurer les donneurs et les encourageront à reproduire ce geste plusieurs fois dans l'année. Alors puisque les dons actuels sont loin de couvrir tous les besoins en sang, il est important de donner et ce régulièrement.

Contact : Daniel Belloir, Président au 02 99 99 53 28



### Don de Moelle osseuse : il était la chance sur un million

"Donneur de sang depuis 7 ans, je me suis naturellement inscrit comme donneur de Moelle osseuse" raconte Thierry Masson. En décembre, l'Établissement

Français du Sang l'a contacté car il était "compatible" pour soigner une personne atteinte de leucémie. Cette probabilité est de 1 pour 1 million ! Après quelques examens et le passage obligatoire par le Tribunal pour attester qu'il était volontaire, il a attendu le jour J "en faisant attention de ne prendre aucun risque pouvant compromettre le don". C'est un grand geste qu'il explique de manière si simple : "tout est pris en charge par l'EFS, vous n'avez rien à faire" ! Après une semaine de repos, Thierry a repris son quotidien, enrichi. "Je suis très heureux d'avoir peut-être sauvé une vie et je ne peux que vous inciter à faire cette démarche." Plus les inscrits sont nombreux, plus les malades ont une chance de trouver un donneur compatible et donc de guérir.

Plus d'infos sur : [www.dondemoelleosseuse.fr](http://www.dondemoelleosseuse.fr)

## L'info pratique :

- Votre mairie ouvre ses portes :

le lundi : 13h30 - 17h30

du mardi au jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

le vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

- La déchèterie de Saint-Brice est ouverte les lundi, mercredi, vendredi et samedi de : 9h à 12h et de 14h à 18h (horaires d'été).

Retrouvez l'actualité de votre commune sur :

[www.st-brice-en-cogles.fr](http://www.st-brice-en-cogles.fr)